

Nombre de Conseillers

en exercice	27
présents	19
votants	26

L'an deux mil treize, le 28 novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guéméné-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Général.

Date de convocation : le 22 novembre 2013

Date d'affichage : le 22 novembre 2013

Étaient présents : M Yannick BIGAUD, Mme Solange PENTECOUTEAU, M Daniel LEGENDRE, Mme Florence DE DEYN, Mme Marie-Christine HOULLIER, Mme Isabelle BARATHON-BAZELLE, M Roger JOFES, Serge BESNIER, M Michel AMOSSE, Mme Marie-Andrée TREILLARD, M Jacques MICHEL, Mme Marie-Josèphe MAILLET, Mme Marie-Claude JULAUD, Mme Monique DRION, M Didier GILBERT, M. Fabrice DANET, M Michel LOQUET, Mme Anne CAILLON, M Albert PACORY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient représentés :

Mme Anne-Françoise GASCOIN, M. ayant donné procuration à Mme Isabelle BARATHON-BAZELLE

Mme Sophie UKENA-DAVID ayant donné procuration à Mme Solange PENTECOUTEAU

M Jérôme CELLE, ayant donné procuration à M. Fabrice DANET

M. Jean-Loïc LE NICOL ayant donné procuration à Mme Florence DE DEYN

M Gilles LE DIZES ayant donné procuration à M. Albert PACORY

M Laurent DAVID ayant donné procuration à M. Michel LOQUET

Mme Nathalie JULAUD ayant donné procuration à Mme Anne CAILLON

Était absente :

Mme Annie FERRON

Conformément à l'article 2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mmes Marie-Christine HOULLIER et Anne CAILLON ont été élues secrétaires de séance.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

ENTENDU l'exposé de Madame l'adjointe au Maire,

VU l'article L 211-1 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2013, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux du 12 novembre 2013 à l'exercice du droit de préemption pour les zones U, AU, N à l'exclusion des zones NH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

INSTAURE le Droit de préemption Urbain sur l'ensemble des zones U, AU, N à l'exclusion des zones NH, délimitées au Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Guéméné-Penfao, le 28 novembre 2013

Le Maire,
Yannick BIGAUD

